



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** lors de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019, le conseil a adopté la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ;

**QUE** l'objet de ladite politique vise à favoriser l'adoption de comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

**QUE** ladite politique entre en vigueur conformément à la Loi ;

**QU'**une copie de ladite politique est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **Adoption de la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** lors de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019, le conseil a adopté la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires ;

**QUE** l'objet de ladite politique vise à mettre à jour la Politique sur la drogue et l'alcool en milieu de travail de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (L.Q. 2018, c.19) ;

**QUE** ladite politique entre en vigueur conformément à la Loi ;

**QU'**une copie de ladite politique est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière